

## L'accompagnement éducatif - 1er volet -

### Entretien avec Jean-Michel Blanquer, recteur de l'académie de Créteil

*En juillet dernier, Cora Houy et Alain Seksig avaient rencontré le recteur Jean-Michel Blanquer à Épinay-sur-Seine pour évoquer l'action « École ouverte ». Aujourd'hui, le dispositif de l'« accompagnement éducatif » a été lancé.*

**Cora Houy :** Avant d'aborder « l'accompagnement éducatif », j'aimerais savoir quelles réflexions vous inspire l'action « École ouverte » ? Quel bilan en tirez-vous, quelles orientations nouvelles souhaiteriez-vous ?

**Jean-Michel Blanquer :** Le dispositif « École ouverte » est tout à fait typique de ce qu'on doit rechercher pour l'école du XXI<sup>e</sup> siècle. L'adjectif même « ouverte » est en soi tout un programme. Il s'agit de ne pas faire la même chose que pendant le temps scolaire mais de mener des activités utiles au temps scolaire : donner aux élèves des éléments d'ouverture, je pense aux éléments de culture qui vont leur être précieux dans la vie, leur permettre de s'épanouir comme personne, comme citoyen et comme professionnel. Sur le contenu, je crois non seulement que le bilan d'« École ouverte » est positif mais que les perspectives le sont davantage encore. Il faut développer ce dispositif en ayant à l'esprit, comme pour « l'accompagnement éducatif », le souci de complémentarité avec ce qui se passe à l'école. J'insiste sur le mot « ouvrir », avoir des activités qui ouvrent sur le monde, c'est très important.

**C.H. :** En plus d'« École ouverte », il y a des actions comme « l'accompagnement à la scolarité », « 100 000 étudiants pour 100 000 élèves », « les études surveillées »... et, en cette rentrée, le ministre de l'Éducation nationale Xavier Darcos vient de lancer le dispositif de l'« accompagnement éducatif », que l'on appelle « l'école après l'école » dans l'académie de Créteil. Quelle cohérence y a-t-il entre toutes ces actions ?

**J-M. B. :** La cohérence est effectivement très importante. L'« École ouverte » est en général réservée le mercredi après-midi ou pendant les vacances à des moments où l'élève a de grandes plages horaires libres, tandis que l'« accompagnement éducatif » est conçu pour être installé le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 à 18 h. Il y a donc complémentarité entre les deux dispositifs. Cela offre aussi l'avantage d'éviter l'oisiveté de l'élève et permet à celui qui est en déshérence de travailler pour son propre succès scolaire. D'où les trois pôles qui vous connaissez bien : le soutien scolaire, le sport et l'activité culturelle et artistique. Chacun de ces trois pôles doit contribuer à la réussite de l'élève. Premier pôle, le soutien scolaire. L'objectif est clair, c'est de permettre une aide individualisée dans le cadre de petits groupes d'élèves. Cette aide doit être au service de leur réussite. Elle doit permettre à des élèves qui n'ont pas un environnement familial favorable pour travailler chez eux dans de bonnes conditions, de le faire dans le cadre scolaire. Une fois rentrés à la maison, les devoirs sont faits, ils n'ont plus à travailler. Cette question des devoirs à la maison est un grand sujet pour l'Éducation nationale. Le dispositif va permettre de franchir une étape de façon à éviter les disparités entre élèves. Ces disparités ne sont pas que sociales, elles tiennent aussi aux caractéristiques de la cellule familiale. Le soutien scolaire a donc pour objectif la personnalisation du parcours de l'enfant, c'est aussi une façon d'utiliser au mieux son temps.

Ce dispositif est également appuyé par le développement de l'environnement numérique de travail (ENT), ce que nous appelons aussi « cartable en ligne ». Ce cartable en ligne va permettre à l'élève d'avoir accès à des ressources pédagogiques et à des ressources de soutien scolaire. **L'ENT sera un instrument au service de l'« accompagnement éducatif ».**

**C.H. :** Le soutien scolaire après l'école, ne craignez-vous pas que cela n'alourdisse la journée de l'élève ?

**J-M. B. :** D'abord, on pourrait reprocher à l'école de vouloir assumer ce que la famille n'assume pas toujours. C'est un problème, et en même temps nous devons appréhender la société telle qu'elle est et justement faire le maximum pour les élèves en difficulté. Ensuite, je précise que ce dispositif repose sur le volontariat, c'est-à-dire qu'un élève dont la famille veut qu'il parte à 16 heures peut partir. Enfin, il ne faut surtout pas que cela alourdisse le temps de l'élève, au contraire. Ce qui se passe après 16 heures doit représenter, du point de vue mental, un moment d'ouverture et d'aération. Même l'aide aux devoirs représente quelque chose de très différent de ce qui se passe pendant le temps scolaire. Aérer le corps et l'esprit de l'élève, c'est l'objectif de cette action.



**Alain Seksig :** Cette question n'est pas tout à fait nouvelle puisque, à intervalle régulier, certains nous rappellent que « les-devoirs-à-la-maison-sont-interdits-depuis-une-circulaire-de-la-fin-des-années-50 » et qu'il ne faut pas pénaliser les enfants de milieux populaires en leur donnant davantage de travail. En réalité, c'est un raisonnement non seulement hypocrite parce qu'il émane en général de personnes qui ont les moyens d'aider ou de faire épauler scolairement leurs propres enfants, mais il est tout simplement faux parce que ce qui est lourd au bout du compte, pour l'élève comme pour la société toute entière, c'est le poids de l'échec scolaire.

**C.H. :** Deuxième pôle : le sport !

**J-M. B. :** Effectivement, le sport est au centre de ce que nous voulons pour les élèves. Plus que jamais on doit affirmer le sport comme étant au service de la réussite scolaire. L'équilibre entre le corps et l'esprit est un grand classique des principes de l'Éducation. Et troisième pôle, l'ouverture culturelle et artistique. Dans ce secteur, nous avons l'ambition de l'ouverture sur le monde de la connaissance, et de la pratique, les deux à la fois avec une vision large. La musique ou le théâtre en particulier sont des grandes forces dans l'académie de Créteil. On doit donc les utiliser au service de nos élèves. Beaucoup d'idées nouvelles peuvent également se réaliser. Je pense notamment à des initiatives en matière d'éducation au déve-

loppement durable, je pense aussi aux jeux de l'esprit. Le jeu d'échecs en particulier qui, à l'image de ce qui se passe dans d'autres pays, peut être un élément fort du développement intellectuel, je dirais même de l'égalité et de la convivialité entre les élèves.

**C.H. :** Concernant ces deux derniers pôles, vous allez être obligé de compter sur certains partenariats. Les collectivités locales vont-elles jouer le jeu ? Des financements sont-ils prévus ?

**J-M. B. :** Il est important d'avoir des partenariats, il ne s'agit surtout pas de tout faire assumer par l'école. Cela doit être partagé avec le monde extérieur, les collectivités locales, le monde social, économique ou culturel. L'école doit avoir un rôle de conception pour qu'il y ait cohérence entre ce qui se passe dans le temps scolaire et en dehors du temps scolaire.

Des exemples commencent à arriver, comme à Orly où j'ai inauguré le dispositif d'« accompagnement éducatif » récemment. Des activités en matière de natation y sont organisées par la mairie. Plus récemment encore, à Bondy, lors de l'inauguration de l'école Olympe de Gouges, un partenariat très important a été renforcé avec Radio France qui doit permettre un fort développement du chant choral, de 16 à 18 heures, pour les élèves. Ce type d'accords avec Radio France, l'Opéra ou d'autres structures va monter en puissance et participera à l'ouverture artistique et culturelle des élèves. Pour ce qui est du financement, je dois dire que les moyens mis en œuvre par l'Éducation nationale sont très importants. Pour l'académie de Créteil, le ministre a alloué 250 000 heures supplémentaires effectives, ce qui est considérable et en fait la première académie de France pour l'accompagnement éducatif. L'Éducation nationale arrive riche d'un investissement important. Les collectivités locales de leur côté déploient certaines actions dans ces secteurs artistiques et culturels. La logique est donc que nous voyons les choses en complémentarité pour organiser la tranche de 16 à 18 heures pour l'élève. Partenariats et moyens importants, cette double réalité fait qu'on peut être optimistes pour le développement de l'« accompagnement éducatif ».

**C.H. :** Comment va se faire la mise en place de ce dispositif ? Qui va valider les projets ?

**J-M. B. :** D'abord, il faut souligner l'importance de la mobilisation des enseignants. C'est une des bonnes nouvelles de cette rentrée. Beaucoup d'enseignants ont compris l'enjeu du dispositif, s'y sont investis et ont accepté de monter des projets. Il y a une véritable montée en puissance du dispositif. Il est déjà bien enclenché, tous les jours des projets se réalisent, et je pense qu'il sera mûr à la Toussaint.

Pour ce qui est de la validation, nous avons monté des « cellules » au sein des trois inspections académiques pour suivre les projets, les valider et évaluer la situation à la fin de chaque trimestre. L'évaluation sera à la fois qualitative et quantitative. Il faut qu'il y ait beaucoup plus d'élèves concernés, plus de 50 % dans certains cas. Pour ce qui est des résultats, la réussite de l'élève se verra à moyen terme mais, bien entendu, nous allons regarder avec beaucoup d'attention la corrélation entre le fait de poursuivre le dispositif d'« accompagnement éducatif » et la réussite scolaire. Pour terminer je voudrais dire qu'il nous faut penser à l'élève et au temps de l'élève. Ce système doit être généralisé au-delà des établissements EP 1 et EP 2, ce qui est déjà le cas dans quelques dizaines d'autres collèges. L'« accompagnement éducatif » doit devenir un réflexe pour tout le monde : élèves, enseignants et partenaires.

*Propos recueillis par Cora Houy*

## La recherche de la cohérence

Rencontre avec Évelyne Ballanfat, IA-IPR de lettres,  
chargée de la mission Soutien auprès de l'académie de Créteil

Richesse et foisonnement mais aussi éparpillement avec effet d'empilements, c'est la première impression d'Évelyne Ballanfat lorsqu'elle a terminé l'état des lieux des dispositifs existants, dans le primaire et au collège, dans l'académie de Créteil. À partir de ce constat, une charte académique fédératrice a été mise en place, et c'est ainsi que fin août, les chefs d'établissement ont reçu un vade-mecum, sorte de « feuille de route », pour mettre en place « l'accompagnement éducatif ».

À une époque où l'on voit fleurir les cours privés payants, l'esprit de ce nouveau dispositif est d'offrir une aide gratuite pour tous les enfants, ce qui doit tendre à une véritable égalité des chances, c'est le souci constant de cet accompagnement éducatif. Les élèves doivent être volontaires et s'ils ne le sont pas, l'habileté pédagogique des enseignants est de les convaincre, convaincre également leur famille. L'attitude des parents est importante : s'ils font confiance à l'institution et s'ils croient en leur enfant, celui-ci sera mieux disposé vis-à-vis de l'école. Des chefs d'établissement ont d'ailleurs déjà organisé des réunions de parents sur ce thème.

### Trois pôles d'activité

À terme, l'objectif est que l'enfant bénéficie de l'ensemble des activités des trois pôles (soutien scolaire, sport et culture), mais pour cette année, la mise en œuvre est transitoire, les emplois du temps ayant souvent été

établis avant le lancement de l'opération. La solution immédiate peut donc consister à proposer à chaque enfant au moins deux études (surveillées ou dirigées) et une activité (sportive ou culturelle) par semaine. Pour Évelyne Ballanfat, il est nécessaire que ces actions soient cohérentes et pour cela elle envisage, avec les responsables des pôles sportif et culturel, la création, dans chaque établissement, d'un groupe pédagogique comprenant un référent par pôle qui serait l'interface entre l'intrascolaire et l'extrascolaire.

### Des spécificités départementales

Le dispositif a été lancé en tenant compte des spécificités de chaque département. En Seine-et-Marne, il a fallu jongler avec les emplois du temps à cause des problèmes de transports. Dans le Val-de-Marne, la difficulté relevait de l'extrême disparité des types d'établissement. La réflexion est menée conjointement par l'inspection académique et la mission Soutien pour donner aux projets d'actions une cohérence pédagogique. En Seine-Saint-Denis, de nombreux collèges (EP 1 et EP 2) sont concernés et plusieurs animations doivent permettre de fédérer davantage les ressources.

Enfin, avec des modalités différentes, le projet académique a tout de même pu être mis en place et sur les trois départements, environ 30 % des enfants des collèges concernés se sont inscrits au dispositif de

« accompagnement éducatif ». La prochaine phase sera d'ordre pédagogique : il ne s'agit pas de refaire cours mais de suivre le cheminement de l'élève quand il fait ses devoirs, observer à quel moment il bute et essayer de résoudre les difficultés qu'il rencontre. L'objectif n'est pas d'écraser l'élève en difficulté par du travail supplémentaire mais au contraire de lui redonner le goût d'apprendre en l'aidant à s'approprier les contenus scolaires. Pour les professeurs, la nouveauté est de trouver une nouvelle posture face à l'enfant. Cela va permettre à l'enseignant de mener une « réflexion à rebours » précise Évelyne Ballanfat en prenant en compte ce qui est fait en dehors de la classe, et donc à être attentif à la manière dont il donne des devoirs.

### Tous les enfants sont concernés

Cet accompagnement éducatif concerne tous les enfants, ceux qui sont en grande difficulté, ceux qui sont pénalisés de manière ponctuelle (problème de langue...), mais aussi tous ceux que l'on a un peu tendance à oublier dans l'académie de Créteil, à savoir les bons élèves et ceux qui peuvent faire de longues études même si leur entourage familial n'est pas à même de les y pousser.

Pousser tous les enfants au maximum de leurs compétences, tel est l'objectif de ce dispositif de l'accompagnement éducatif.

C. H.

## Étude du soir et accompagnement éducatif

Collège Raymond Poincaré\* à la Courneuve

À la demande de l'inspection académique, depuis 2005, le collège Raymond Poincaré a mis en place « l'étude du soir » en regroupant des élèves des collèges Jean Vilar et Politzer. Ce dispositif existe toujours mais sans regroupement : le collège Jean Vilar est classé en « réseau ambition réussite » (RAR) et bénéficie donc des dispositifs liés à ces collèges. Gérard Anglio, principal du collège Raymond Poincaré, explique le fonctionnement des activités périscolaires de son établissement.

L'étude fonctionne tous les soirs de la semaine de 18 h à 20 h y compris le mercredi. En début d'année, les familles reçoivent un courrier pour éventuellement inscrire leurs enfants, elles sont informées du règlement intérieur précisant qu'il s'agit bien d'un moment de travail. À l'étude du soir, les élèves font leurs devoirs et, si besoin, revoient par petits groupes des notions pas très bien assimilées. Après les évaluations 6<sup>e</sup> et à la fin de chaque trimestre, certaines familles sont fortement incitées à faire bénéficier leurs enfants de cette aide. Ces études sont menées par des personnes en contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) de niveau bac + 3. L'année dernière, 80 élèves ont pu en bénéficier, et une nette amélioration des résultats a été constatée. Petit problème : il y a même une demande supérieure à l'offre et certains élèves sont placés en liste d'attente. Cette année déjà une quarantaine d'enfants sont inscrits.

### Parallèlement à l'étude du soir, d'autres actions ont été développées

Des activités sportives menées par des professeurs d'EPS, trois fois par semaine : natation de 16 h à 17 h (créneaux accordés par la municipalité), rugby et badminton (prêt de gymnase par l'association Apache) de 18 h à 20 h. Des activités culturelles : formation aux premiers secours avec un professeur de sport et une infirmière, de 17 h 30 à 19 h 30, une fois par semaine. Arts plastiques avec un professeur plasticien de 16 h 30 à 18 h 30, deux fois par semaine. L'atelier chorale a pris beaucoup d'importance. Il se déroule de 16 h 30 à 18 h 30 avec un professeur de musique mais aussi un de mathématiques, un de français et un de technologie

qui pratiquent eux-mêmes des instruments. Un spectacle de fin d'année a lieu dans une salle prêtée par le centre Houdremont. Cela valorise cette pratique et des prix sont même attribués. Activités également pendant la pause méridienne de 12 h 30 à 13 h 30 : club photo, club théâtre, club cinéma. Elles sont encadrées par des professeurs.

### Comment, avec toutes ces activités, mettre en place le nouveau dispositif « l'accompagnement éducatif » ?

Étant donné que le nouveau dispositif sera proposé dès le retour des vacances de Toussaint, Gérard Anglio va demander aux familles de choisir entre les études du soir et l'accompagnement éducatif. En fait, cette année, ce sera certainement pour partie l'emploi du temps des élèves qui déterminera leur choix puisque les emplois du temps sont déjà arrêtés. Certaines activités déjà existantes dans les domaines du sport et de la culture vont pouvoir s'inclure sans problème dans l'accompagnement éducatif.

Pour ce qui est du soutien scolaire, Gérard Anglio attend de connaître le nombre d'inscrits sur les deux dispositifs. Il recherchera avec les professeurs (sept volontaires actuellement en plus des professeurs d'EPS déjà impliqués) l'articulation à mettre en place. Il regrette toutefois que les activités proposées lors de la pause méridienne ne puissent être prises en compte dans l'accompagnement éducatif, il n'en reste pas moins convaincu que ce dispositif est intéressant. Il permet d'obtenir des moyens supplémentaires pour répondre à un vrai besoin, de nombreux élèves n'ont effectivement pas la chance de pouvoir travailler dans les meilleures conditions. Ils perçoivent alors leurs professeurs différemment et la relation professeur/élève n'est plus la même, ils ne sont plus en cours, ils sont accompagnés.

C. H.

\* Collège classé en zone d'éducation prioritaire - EP2 - 542 élèves.

## À partir de l'existant

REP Victor Hugo de Noisy-le-Grand

Le projet d'accompagnement éducatif du REP de Noisy-le-Grand repose sur une tradition locale de partenariat. Depuis la création du REP en 1998, les inspecteurs du premier degré et les principaux de collège mettent tout en œuvre pour une meilleure réussite des élèves. Toujours bienvenues au collège, les associations locales se sont rapprochées du REP et la ville a accepté de mettre de plus en plus volontiers à disposition ses équipements sportifs et culturels.

Une liaison forte CM2-6<sup>e</sup> a ainsi pu voir le jour. Des plages d'aide aux devoirs sont proposées depuis plusieurs années par le collège. Des ateliers théâtre ou musique ont lieu.

### Les CM2 au collège

L'aide aux devoirs, l'aide aux élèves en difficulté, l'aide disciplinaire sont les points forts du projet d'accompagnement éducatif du REP Victor Hugo. Chaque élève doit pouvoir recevoir l'aide dont il a besoin. Tous les jours des enseignants se tiennent à disposition des élèves au CDI pour l'aide aux devoirs.

Plus ponctuellement, sur la base de la libre inscription, les élèves peuvent choisir une aide appropriée sur un point du programme qui leur pose problème. Par exemple un professeur de mathématiques se tient à

disposition des élèves le lundi de 16 h à 17 h.

Enfin, le projet d'accompagnement éducatif du REP Victor Hugo prend en compte l'aide aux élèves en difficulté dans le cadre des PPRE.

Le lien CM2-6<sup>e</sup> qui existe sur le REP a permis aux acteurs du projet de proposer une formule innovante : il s'agit d'ouvrir l'accompagnement éducatif aux élèves de CM2 du REP. Les groupes sont constitués à part égale d'élèves de CM2 et de 6<sup>e</sup> participant ensemble une fois par semaine à une activité sportive et une fois par semaine à une séance d'aide aux devoirs. Dans le cadre de cette liaison, des enseignants du premier degré sont sollicités.

### Des activités sportives et culturelles riches et variées

Le dynamisme des enseignants du REP et la participation de la ville aux projets du collège permettent une offre étendue d'activités : une initiation à la boxe, au golf, et surtout un projet piscine qui permettra à tous de savoir nager à la fin de l'année scolaire, deux ateliers théâtre et la prise en compte des répétitions de l'orchestre collégien composé d'élèves inscrits au conservatoire de la ville.

Patricia Grivet,  
coordonnatrice du REP Victor Hugo

## Scérén-cddp 93, des ressources en prolongement...

### DOCUMENTS EN LIGNE

► « L'accompagnement à la scolarité : Qui ? Pourquoi ? Comment ? » de Gérard Chauveau. « Si l'on adopte la perspective démocratisante (...) une conclusion semble s'imposer : pour construire "l'école de la réussite pour tous" (...), il est nécessaire de renforcer et de mieux organiser les quatre temps d'apprentissage. » [www.crdp.ac-creteil.fr/cddp93](http://www.crdp.ac-creteil.fr/cddp93) > Missions et activités > Documentation > Dossiers en ligne

► « L'accompagnement éducatif » : activités attendues, textes officiels, mise en œuvre dans l'académie de Créteil. [www.crdp.ac-creteil.fr](http://www.crdp.ac-creteil.fr) > Services en ligne > Dossiers en ligne

► Historique des mesures d'accompagnement [www.association-ozp.net/article.php3?id\\_article=4546](http://www.association-ozp.net/article.php3?id_article=4546)

### OUVRAGES, REVUES

► « L'accompagnement à la scolarité », Jean-Michel Le Bail, collection Repères pour agir, CRDP d'Amiens, 2007 (15 euros).

► « Guide pratique de l'aide scolaire pour les parents et les enseignants de la maternelle au lycée », CRDP de Grenoble, 2003 (16 euros).

► « Lire, dire, écrire », CRDP de l'académie de Créteil, 2004 (12 euros). Ce guide apporte toute l'aide méthodologique nécessaire, tant politique que pédagogique, pour concevoir et réaliser un projet éducatif, hors temps scolaire, autour de la lecture et de l'écriture.

► Ville-école-intégration diversité (revue) n° 150 : « La communauté éducative » (10,80 euros).

Directeur de publication : Jean Pierre Delaubier, inspecteur d'académie 93.  
Directeur de rédaction : Philippe Salvy, directeur du CDDP 93.

Rédactrice en chef : Cora Houy, directrice adjointe du CDDP 93.

Comité de rédaction : Alain Seksig IEN (IA 93), Philippe Gérard (IA 93), Jacqueline Angers (principale adjointe), Richard-Daniel Boisson (IEN), Stéphanie Caudry (IEN), Sébastien Constant (coordonnateur REP), Natacha Dumay (coordonnatrice REP), Guy Feret (principal de collège), Sophie Grosse (coordonnatrice REP), Claudine Joubert (coordonnatrice REP), Muriel Morgenstern-Lee (coordonnatrice REP), Serge Nedelec (rectorat de Créteil), Patricia Rolland (CRDP-CAREP), Sylvie Steiner (coordonnatrice REP), Pierre Temim (directeur d'école), Francis Tourigny (CRDP-CAREP).

Traitement PAO : Cora Houy, CDDP 93.

Tirage offset : Pierre Duval, CDDP 93

Imprimé au centre départemental de documentation pédagogique de la Seine-Saint-Denis, 48-50 rue Anizan Cavillon, 93350 Le Bourget. Tél. : 01 49 92 17 17. Fax : 01 49 92 17 15. Courriel : cora.houy@ac-creteil.fr.